

PROJET ÉVALUATION

Pour les enseignements du cycle terminal

Septembre 2026

1/ PRÉAMBULE :

Dans le cadre de la réforme du Baccalauréat et de la mise en place du contrôle continu, le Lycée Français Molière définit dans ce document un projet d'évaluation conformément aux directives et modalités énoncées dans le :

[Le décret n° 2021-983 du 27 juillet 2021](#) modifiant les dispositions du code de l'éducation relatives au baccalauréat général et au baccalauréat technologique,

[La note de service au BO du 28 août 2025](#) sur le projet d'évaluation au lycée général et technologique,

[Le guide de l'évaluation](#) en lien avec des apprentissages et des acquis des élèves au lycée général et technologique (Novembre 2023).

2/ PRINCIPES GÉNÉRAUX :

Ce processus lui-même s'inscrit dans le cadre du programme défini pour chaque niveau d'enseignement et chaque champ disciplinaire et respecte les attendus qui y sont associés.

Ce processus se traduit par un ensemble d'évaluations, chiffrées ou non, réalisées dans ou hors la classe, que les professeurs effectuent dans le cadre de leurs enseignements.

Au sein de cet ensemble, il revient aux enseignants, de déterminer les évaluations qui seront à visée certificative dans le cadre du contrôle continu et à visée classante dans le cadre du dossier Parcoursup, et qui, coefficientées, constituent la moyenne des évaluations entérinée lors de chaque trimestre ou semestre par le conseil de classe, reportée dans les bulletins scolaires du cycle terminal et dans le livret scolaire, en totale cohérence avec le degré d'acquisition des connaissances, des compétences et des capacités de l'élève.

L'évaluation diagnostique	L'évaluation formative	L'évaluation certificative ou sommative
• Quand ? En début d'année scolaire ou en début d'une nouvelle séquence d'apprentissage • Pourquoi ? Connaître le niveau de maîtrise des connaissances, des compétences, des capacités des élèves • Comment est-elle prise en compte ? N'entre pas dans la moyenne de l'élève. Elle est par exemple actuellement prévue par le ministère français de l'Éducation en Français et en Mathématiques en début de 6^{ème} et de 2^{nde}	• Quand ? En cours d'apprentissage • Pourquoi ? Permettre à l'élève de se situer dans l'acquisition des connaissances, des compétences et des capacités, grâce aux appréciations régulières portées par l'enseignant, afin de progresser • Comment est-elle prise en compte ? En général avec un coefficient moindre, peut faire l'objet d'un rattrapage ou non selon le choix de l'enseignant	• Quand ? au terme d'un temps d'apprentissage spécifique • Pourquoi ? Attester d'un niveau de maîtrise des connaissances, des compétences et des capacités des élèves • Comment est-elle prise en compte ? La mise en place du contrôle continu pour l'examen vient renforcer le caractère obligatoire de cette évaluation qui doit être rattrapée en cas d'absence (cf. conditions du rattrapage ci-dessous)

3/ LES ÉVALUATIONS TRIMESTRIELLES :

La moyenne doit, pour être représentative, être construite à partir d'une pluralité de notes.

Voici ci-dessous un tableau précisant pour chaque discipline le nombre minimum de notes par trimestre.

⇒ Enseignements du tronc commun :

Discipline	LVA & LVB	HG	Ens. scientifique	EMC	Français (1ère)	Philosophie (Tle)	EPS
Nombre minimum d'évaluations	2 + 2	2	2	1	2	2	3 en Tle*

* moyennes trimestrielles n'étant pas prise en compte pour le Baccalauréat en raison d'un examen ou d'un contrôle continu national spécifique (EPS en Tle)

⇒ **Enseignement de spécialité abandonné en classe de 1^{ère} :**

Discipline	HGGSP (HG)	HLP (Lettres & Philo.)	LLCE (Espagnol)	Mathém a tiques	Physique - Chimie	SVT	SES	NSI
Nombre minimum d'évaluations	2	2	2	2	2	2	2	2

⇒ **Enseignements optionnels :**

Discipline	Mathématiques complémentaires (Terminale)	Mathématiques expertes (Terminale)
Nombre d'évaluations minimum	2	2

4/ GESTION DES ABSENCES ET FRAUDES :

4.1 L'absentéisme :

Principe : Pour avoir du sens et être représentative d'un niveau d'un élève, en particulier en tant que candidat au baccalauréat, une moyenne doit nécessairement être construite à partir d'une pluralité de notes.

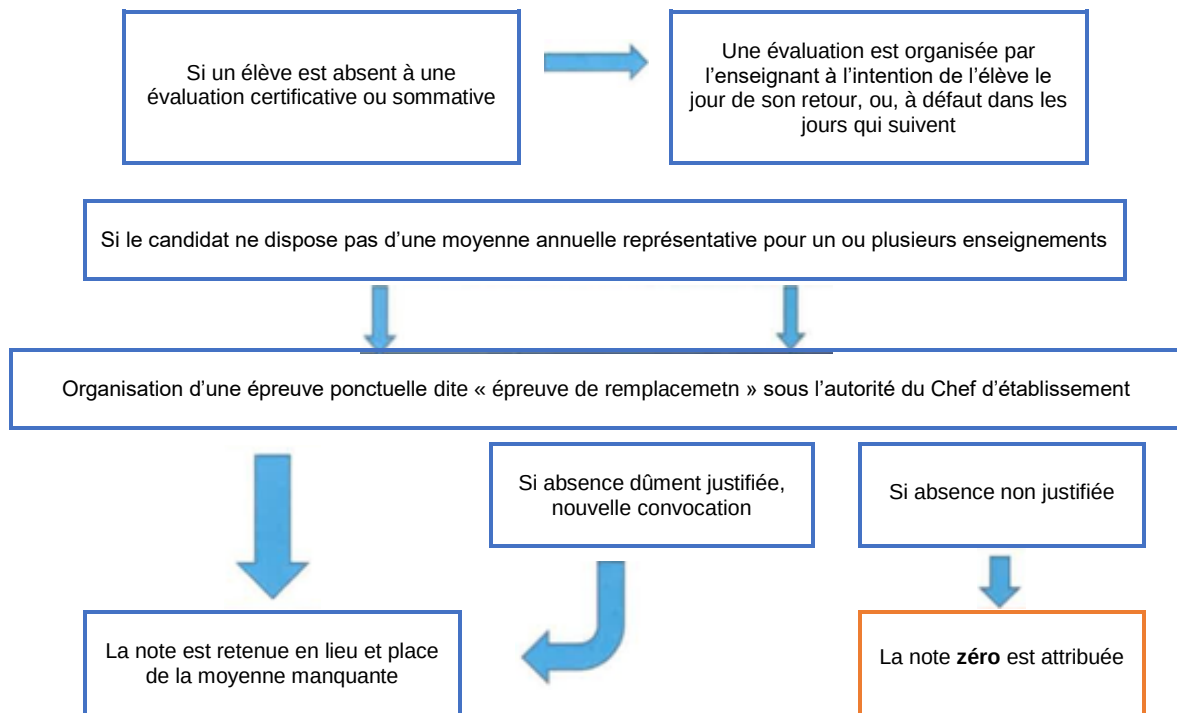
À ce titre, les élèves doivent accomplir les travaux écrits et oraux demandés par les enseignants et se soumettre au contrôle continu.

L'année scolaire en classe de Première et en classe de Terminale est liée **au contrôle continu**, indicateur pris en compte dans l'obtention du Baccalauréat.

L'assiduité aux cours et aux évaluations est obligatoire.

En cas d'absence exceptionnelle, les parents sont dans l'obligation de prévenir et de justifier l'absence leur enfant.

Toute évaluation certificative ou sommative doit être systématiquement rattrapée.



4.2 La fraude :

En cas de fraude, la sanction relève des modalités prévues et spécifiées dans le règlement intérieur du Lycée Molière (Chapitre : Punitons et sanctions).